

Nom commercial: Bentonitum veegum

Numéro de la matière: 262850

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bentonitum veegum

N° d'article

26285000

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 12199-37-0

EINECS-Nr. 235-374-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Autres ingrédients ***

Smectite-group minerals

No. CAS 12199-37-0

No. EINECS 235-374-6

Concentration

>= 95 %

Le renvoi: [4]

Nom commercial: Bentonitum veegum

Numéro de la matière: 262850

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.25

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Tenir chaud et calme. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Eventuellement apport d'oxygène

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Tenir chaud et calme. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxydes métalliques

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

écartez personnes sans défense. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial: Bentonitum veegum

Numéro de la matière: 262850

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.25

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Porter équipement de protection. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Ne pas utiliser de nouveau les enveloppes vides.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	NG	Autres substances dangereuses solides sans classification/étiquetage dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés, ouvrir et manipuler avec précaution. Protéger du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Protection respiratoire - Note

Appareil de protection respiratoire autonome. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Épaisseur du gant 0.5 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide

Couleur gris clair

État de la matière granulé

Couleur brun clair

Point de fusion

Remarque N'est disponible

Nom commercial: Bentonitum veegum

Numéro de la matière: 262850

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.25

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclairValeur °C
Remarque Non applicable**valeur pH**Valeur 9 à 10
Concentration/H₂O 5 %**Viscosité**

Remarque N'est disponible

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité et/ou densité relativeValeur 2.6 g/cm³**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Remarque insoluble

Autres données

La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

Autres données

chimique stable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Smectite-group minerals**Espèces souris
DL50 > 50000 mg/kg**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**

Nom commercial: Bentonitum veegum

Numéro de la matière: 262850

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.25

Smectite-group minerals

Espèces	rat	
DL50	> 3500	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Smectite-group minerals**

évaluation	Non irritant
------------	--------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Smectite-group minerals**

évaluation	Non irritant
------------	--------------

Sensibilisation (Composants)**Smectite-group minerals**

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 06 08 99 déchets non spécifiés ailleurs

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Bentonitum veegum

Numéro de la matière: 262850

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.01.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) Not water hazardous

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.